

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERT

Actualité jurisprudentielle de la commande publique

Depuis février dernier, le Conseil d'État a rendu un certain nombre d'arrêts concernant toutes les étapes de la vie des contrats de la commande publique (marchés publics et concessions). La Haute juridiction s'est prononcée sur des demandes d'indemnisation dans le cadre de pratiques anticoncurrentielles, de travaux supplémentaires ou bien encore de candidats irrégulièrement évincés... En outre, le Conseil d'État a notamment précisé les modalités d'application du recours « Tam-et-Garonne » ainsi que les attributions du juge des référés précontractuels...

Afin de faire le point sur les apports de ces nouveaux arrêts mais aussi de nombreuses autres décisions, **Séverine Risser** et **Justine Orier**, avocats au sein du cabinet Orier Risser Avocats, vous livrent leur analyse de cette jurisprudence.

JE LE VISIONNE



CONTRATS PUBLICS N°211 EST EN LIGNE

Suspension et reprise de l'exécution des contrats

Lors de la crise sanitaire que nous avons vécue, de nombreux marchés publics, privés... ont été interrompus. Ces suspensions de l'exécution ont soulevé un certain nombre de questions concernant les pénalités de retard, la prolongation des délais d'exécution, la gestion des sous-traitants, le paiement des redevances... La suspension implique généralement la reprise de l'exécution qui génère un certain nombre d'obligations. Si certaines entreprises, maîtres d'ouvrage ont refusé de reprendre les opérations de travaux, la légitimité de telles décisions pose question, tout autant que les moyens (sanction, contentieux) permettant d'y faire face.

Voici le sommaire de ce dossier :

- Interruption des chantiers dans le cadre des marchés publics - Xavier Heymans
- L'interruption des chantiers dans le cadre des marchés privés - Sébastien Braçq et Jean-Baptiste Berlottier-Merle
- Suspension de l'exécution des marchés et gestion des sous-traitants - Cécile Lavis
- La suspension de l'exécution des contrats de concession en période de crise sanitaire - Emmanuel Perois
- Suspension du paiement des redevances dans le cadre de l'occupation du domaine public - Astrid Boullault
- Des obligations sanitaires incontournables dans l'attente d'indemnisation (Guide de l'OPPBT) - Sébastien Ardillier et Walter Salamand
- Les obligations et les risques encourus en matière de sécurité par le maître de l'ouvrage public lors de la reprise des chantiers - Emeric Morice et Loïc Herlédan
- Crise sanitaire et refus du maître d'ouvrage ou des entreprises de reprendre les chantiers : légitimité de ces décisions et éventuel recours - Elisabeth Lançon et Laurent Sery
- Après la crise sanitaire : préconisations concernant l'exécution des contrats - Jacques Dabreteau
- La régularisation financière des contrats de concession à l'expiration de l'ordonnance du 25 mars 2020 - Julien Bosquet
- Préparer un dossier d'indemnisation - Pierre-Alain Mogenier

JE LE CONSULTE

La mise à jour de *Droit de l'Aménagement* comprend 16 dossiers actualisés.

Ont notamment été mis à jour les dossiers relatifs au **plan local d'urbanisme**, aux **servitudes au sein du plan local d'urbanisme**, au **camping**, au **caravanage** et aux **habitations légères de loisirs**.

Pour en faciliter la lecture, le dossier VI.800 relatif au contentieux des autorisations d'urbanisme a été divisé en 5 dossiers :

- VI. 800 : Compétence du juge administratif ;
- VI. 810 : Recevabilité du recours pour excès de pouvoir ;
- VI. 820 : Bloc de légalité ;
- VI. 830 : Moyens d'annulation ;
- VI. 840 : Efficacité du contrôle exercé par le juge administratif.

Les autres dossiers mis à jour :

- I.390 Métropoles de Lyon et Marseille - Régimes spéciaux
- I.750 Schéma d'aménagement régional
- I.1000 Programme local de l'habitat
- V.500 Clôtures
- V.1500 Permis de démolir
- V.1700 Sursis à statuer

JE LE CONSULTE

*** Devenez parrain et économisez jusqu'à 20 %
sur votre prochaine facture de réabonnement ***

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1- Vous parrainez les professionnels de votre réseau en remplissant le formulaire en [clicquant ici](#)
- 2- Ils reçoivent une remise de bienvenue de 10 % pour tout nouvel abonnement à *Moniteur Juris*
- 3- Une fois l'abonnement de votre 1er filleul validé, le montant de votre facture de réabonnement sera diminué de 10 % et jusqu'à 20 % pour 3 filleuls

▶ J'EN PROFITE !



VOTRE CALENDRIER 2020 EN VERSION DIGITALE

Nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris et à vous y rendre régulièrement car ce calendrier sera constamment mis à jour et enrichi des liens pour accéder directement à tous les événements *Moniteur Juris*. Le consulter régulièrement c'est, pour vous, l'assurance de tirer le meilleur parti de votre abonnement tout au long de l'année.

JE LE DÉCOUVRE

ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Par email** : moniteurjuris@infopro-digital.com
- **Par courrier** : MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Moniteur Juris » dans le cadre de votre abonnement.

Moniteur Juris est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Moniteur Juris », [suivez ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Moniteur Juris fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd